

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département du Bas-Rhin  
**Commune d'ODRATZHEIM**

**Procès Verbal des délibérations du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 décembre 2006**  
**Convocation du 15 décembre 2006**

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents : Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire, M. Roland KUHN, Adjoint au Maire  
Mme Marcelle WENDLING,  
MM. Florent HECKMANN Bernard HELLER, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER,  
Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,  
Conseillers municipaux

Membres excusés:

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2006,
2. Programme des travaux 2007 en forêt,
3. Communauté de Communes La Porte du Vignoble : acceptation de la modification des statuts,
4. Modification budgétaire : Versement du prêt,
5. Transformation d'un bâtiment existant en mairie : aménagement des extérieurs,
6. PLU : Conclusions de l'enquête publique
7. Divers et informations

**88/06. Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 octobre 2006 :**

Le procès verbal de la séance du 30 novembre 2006 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

**89/06. Programme des travaux 2007 en forêt :**

Monsieur Florent HECKMANN, conseiller municipal chargé de la forêt, fait part aux membres du conseil de son entretien avec les services de l'O.N.F.

Il présente le programme des travaux proposés par l'ONF dans la forêt d'Odratzheim pour l'année 2007 ainsi que l'état prévisionnel des coupes.

**Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. HECKMANN, à l'unanimité et après en avoir débattu :**

- approuve l'état prévisionnel des coupes de bois façonnés, pour un montant prévisionnel de recette nette de 7 620 €uros HT pour un volume de 160 m<sup>3</sup>,
- n'adhère pas à la proposition de vente de gré à gré sous contrat pour l'année 2007,
- propose à l'ONF de modifier le programme des travaux patrimoniaux de la manière suivante :
  - dégagement et dépressage parcelle 6 et 7 : 1ha au prix total de 388.- € HT,
  - sous réserve que la réalisation des travaux soit effectuée au mois de juin 2007
  - en divers : sapins et branches : 0.14 ha à 50 €uros
- décide de la mise en place d'une barrière mitoyenne avec la commune de Marlenheim pour un montant de 312.50 € HT posée
- demande l'établissement d'un nouveau devis à l'ONF selon les termes ci-dessus
- autorise la Maire à signer les documents à intervenir

## 90/06. Communauté de Communes La Porte du Vignoble : Acceptation de la modification des statuts :

VU l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences  
VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération Intercommunale  
VU la délibération du Conseil de Communauté de Communes La porte du Vignoble, en date du 6.12.2006  
ENTENDU les explications de M. le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**\* Décide la modification de statuts :**

I) ARTICLE 2 B) ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

**Nouvelle rédaction :**

« seront d'intérêt communautaire :

- toutes les nouvelles créations de zones d'activités économiques et/ou de recherche sur l'ensemble du territoire de plus de 5 ha
- les extensions de plus de 5 hectares des zones communales existantes »

II) ARTICLE 4 – SIEGE

Le Siège de la Communauté de Communes est fixé dans l'aile Est de l'Hôtel de Ville de Marlenheim »

**\* demande à M. le Préfet de prononcer ce transfert par arrêté**

## 91/06. Modification budgétaire : versement du prêt :

Vu la délibération n° 66/06 du 25 octobre 2006,

Vu le contrat de prêt signé en date du 10 novembre 2006,

Vu l'avis de versement de Dexia Crédit Local du 4 décembre 2006,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- **Décide de modifier le Budget Primitif 2006 de la manière suivante :**

Compte 022 : -200 €,

Compte 668: + 200 €,

## 92/06. Transformation d'un bâtiment existant en mairie : aménagement des extérieurs :

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la transformation d'un bâtiment en mairie, il convient également d'y inclure l'aménagement des espaces extérieurs devant jouer un rôle structurant pour le centre village. Il s'agit en effet d'aménager une place publique.

**Après en avoir longuement débattu, entendu les explications du Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide d'approuver le projet d'aménagement de la place publique située devant le futur bâtiment de la mairie pour un montant estimatif total de 68 170.- € HT**
- **charge le Maire de faire les demandes de subventions y afférentes**
- **sollicite une subvention exceptionnelle au titre des travaux divers d'intérêt général**

## 93/06. PLU : conclusions de l'enquête publique :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'à l'issue de l'enquête publique du PLU, un certain nombre de doléances ont été exprimées par des habitants d'Odratzheim.

La commission PLU s'est réunie en date du 14 décembre avec le cabinet d'études et un représentant de la DDE, pour examiner les demandes les unes après les autres.

Vu le mémoire en réponse proposé par la commission PLU

**Entendu les explications du Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- **Approuve sans réserve les propositions émises par la commission PLU**

#### **94/06. Divers et communications :**

- Le Maire informe les conseillers municipaux de l'intervention de **géomètres sur le territoire communal** aux abords de la Mossig, à partir du mois de décembre 2006 et jusqu'en mars 2007 dans le cadre du schéma d'aménagement, de gestion et d'entretien écologique des cours d'eau.
- Les **travaux du logement** au-dessus de l'école avancent bien.
- La date du **prochain Conseil Municipal** est fixée au 18 janvier 2007.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.*

Le Maire,

François JEHL